



**Déclaration relative aux principales
incidences négatives des décisions
d'investissement sur les facteurs de durabilité**

Rapport PAI (Principle Adverse Impacts)
Article 4 du règlement (UE) 2019/2088



SOMMAIRE

**A. Résumé des principales incidences négatives
sur les facteurs de durabilité**

- p.4 -

**B. Description des principales incidences négatives
sur les facteurs de durabilité et comparaison historique**

- p.4 -

**C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser
les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

- p.8 -

D. Politique d'engagement

- p.9 -

E. Références aux normes internationales

- p.10 -

A Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité



Lazard Frères Gestion (code LEI : 969500X727PNIAL33P77) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Lazard Frères Gestion.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les principales incidences négatives de notre déclaration 2023 sont au nombre de 27 : 14 PAI du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288, 1 PAI du tableau 2 de l'annexe I, 4 PAI du tableau 3 de l'annexe I et 9 PAI pour les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Leur description figure dans le tableau suivant.

B Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique



Nous utilisons MSCI pour les données PAI de la société de gestion.

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
|--|--|---|-------------------------------|-------------------------------|---|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences (2023) | Incidences (2022) | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante | |
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement | | | | | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 1 398 714 t | 1 159 031 t | Taux de couverture 2023 : 76% | Nous n'avons pas défini de cible. Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, l'ITR est utilisé en complément afin d'éviter les biais sectoriels et ceux liés au chiffre d'affaires. |
| | | Émissions de GES de niveau 2 | 388 875 t | 273 261 t | Taux de couverture 2023 : 76% | |
| | | Émissions de GES de niveau 3 | 8 988 782 t | 7 196 057 t | Taux de couverture 2023 : 76% | |
| | | Émissions totales de GES | 10 776 371 t | 8 625 598 t | Taux de couverture 2023 : 76% | |
| | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone | 273 t/million d'euros EVIC | 346 t/million d'euros EVIC | Taux de couverture 2023 : 76% | Nous constatons une baisse de l'empreinte carbone malgré une augmentation des émissions brutes liées aux investissements. |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | 585 t/millions d'euros CA | 644 t/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 82% | Nous constatons une baisse de l'intensité carbone malgré une augmentation des émissions brutes liées aux investissements. |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4,1% | 4,1% | Taux de couverture 2023 : 82% Nous avons recalculé cette donnée pour être cohérent avec les formules réglementaires de l'EET, ce qui conduit à une donnée stable entre 2022 et 2023. | Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alignement taxonomie (CA ou CapEx) de l'entreprise et d'un éventuel objectif SBTi validé. |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 59% | 69% | Taux de couverture 2023 : 51% | Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément du pourcentage des revenus dans des activités à fortes intensités énergétiques. |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | | | | |
| | | Secteur NACE A | 0,35 GWh/millions d'euros CA | 0,5 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 92% | - |
| Secteur NACE B | | 0,817 GWh/millions d'euros CA | 0,823 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 99% | - | |
| Secteur NACE C | | 0,556 GWh/millions d'euros CA | 0,397 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 93% | - | |
| Secteur NACE D | | 2,51 GWh/millions d'euros CA | 3,95 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 82% | - | |
| Secteur NACE E | | 4,38 GWh/millions d'euros CA | 3,95 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 92% | - | |
| Secteur NACE F | | 0,166 GWh/millions d'euros CA | 0,148 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 54% | - | |
| Secteur NACE G | | 0,281 GWh/millions d'euros CA | 0,358 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 75% | - | |
| Secteur NACE H | | 7,03 GWh/millions d'euros CA | 2,12 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 84% | - | |
| Secteur NACE L | 0,362 GWh/millions d'euros CA | 0,368 GWh/millions d'euros CA | Taux de couverture 2023 : 96% | - | | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 0,14% | 0,01% | Taux de couverture 2023 : 82% | - |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0,133 t/m € investi | 29,4 t/m € investi | Taux de couverture 2023 : 2,2% | Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alerte quant à la présence d'une Controverse active sur la gestion de l'eau (Moody's ESG Solutions). |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0,93 t/m€ investi | 0,57 t/m€ investi | Taux de couverture 2023 : 31% | Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alerte quant à la présence d'une Controverse active sur la gestion des déchets (Moody's ESG Solutions). |

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences (2023) | Incidences (2022) | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante | |
|---|---|---|------------------------------------|---|--|---|
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0,09% | 3,0% | L'indicateur utilisé ici indique si la société investie a une politique de due diligence sur les questions du travail de l'Organisation internationale du travail. Taux de couverture 2023 : 71% | Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément du nombre de controverses sévères portant atteinte au développement du capital humain (MSCI). |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 21,44% | 25,8% | Taux de couverture 2023 : 82% | - |
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 4,4% | 14,3% | Ce chiffre correspond à la différence entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes, exprimée en pourcentage des salaires bruts des hommes. Taux de couverture 2023 : 30% | Dans le cadre de notre méthodologie d'investissement durable, nous analysons cet indicateur en complément de l'alerte quant à la présence d'une politique liée à la diversité. |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 31,8% | 68,5% | La forte baisse de cet indicateur est liée à un changement d'indicateur en 2023, celui utilisé en 2022 ne correspondant pas à la définition du PAI. Taux de couverture 2023 : 81% | - |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% | 0% | Aucune entreprise sous gestion n'est exposée à des armes controversées, mais 5% des émetteurs sous gestion concernés par cette donnée n'ont pas de reporting concernant leur exposition à des armes controversées. | - |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | 181,3 tCO2e/million d'euros de PIB | 200,2 tCO2e/million d'euros de PIB | Ce résultat est une moyenne pondérée des intensités de GES des émetteurs souverains dans lesquels la société de gestion a investi, en fonction du poids de cet émetteur relativement aux investissements souverains ou supranationaux. Ce résultat est obtenu grâce à l'indicateur "Country GHG intensity" de MSCI et est en tCO2e/million d'euros de PIB. | - |
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | 0 | Nombre absolu : 1 En proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements : 7,1% | Pour ce PAI, le résultat est obtenu grâce à l'indice WJP Rule of Law qui donne une note entre 0 et 1 aux pays en fonction de plusieurs critères sociaux. Nous avons considéré uniquement les pays dont le score était inférieur à la moyenne de l'OCDE (0,69) comme en violation de normes sociales. | - |
| Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement supplémentaires | | | | | | |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau | 5,56% | 8,96% | Taux de couverture 2023 : 60% | - |

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences (2023) | Incidences (2022) | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|--|-------------------|-------------------|---|--|
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | |
| 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 3,1% | 0,8% | Taux de couverture 2023 : 71% | - |
| 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte | 0,7% | 1,9% | Taux de couverture 2023 : 71% | - |
| 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 2,6% | 5,0% | Taux de couverture 2023 : 71% | - |
| 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption | 0,4% | 4,2% | Taux de couverture 2023 : 71% | - |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux | | | | | |
| 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus | Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) | 30,9/100 | 33,2/100 | Ce résultat est une moyenne pondérée des coefficients de GINI des émetteurs souverains dans lesquels la société de gestion a investi, en fonction du poids de cet émetteur relativement aux investissements souverains ou supranationaux. Les coefficients de GINI utilisés ici sont issus de MSCI, dont les données proviennent de la Banque mondiale et de la CIA. | - |
| 19. Score moyen en matière de liberté d'expression | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) | 78,2/100 | 77,7/100 | Ce résultat est la moyenne pondérée des scores dans l'index de la liberté de la presse 2023 de Reporters sans Frontières des émetteurs souverains investis, en fonction de leur poids relativement aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Cet index de Reporter sans Frontières compare le degré de liberté dont jouissent les journalistes et les médias, et reflète ainsi la liberté d'expression d'un pays. | - |
| 20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 0,8/100 | | Ce résultat est la moyenne pondérée des scores dans l'indice Rule of Law Index, en fonction de leurs poids relativement aux investissements souverains ou supranationaux. L'indice du Rule of Law Index est un sous-score du World Justice Project (WJP). | Nouvel indicateur calculé en 2023. |
| 21. Score moyen en matière de corruption | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 71,5/100 | 71,5/100 | Ce résultat est la moyenne pondérée des scores de perception de la corruption des émetteurs souverains et supranationaux investis, en fonction de leur poids dans les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Ces scores sont issus de l'index de perception de la corruption de Transparency International. | - |
| 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | 0 | 0 | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | - |
| 23. Score moyen en matière de stabilité politique | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 7,9 | 7,2 | Ce résultat est la moyenne pondérée des scores de Paix et de Stabilité mesurés par MSCI des émetteurs souverains et supranationaux investis, en fonction de leur poids dans les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Ces scores notent sur 10 les pays en fonction du niveau de stabilité et de paix. Deux facteurs sont utilisés dans la définition de ce score : (1) la stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme qui reflète la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris la violence et le terrorisme à motivation politique ; et (2) l'indice de paix mondial, qui mesure la position relative de la paix des nations et des régions en évaluant les conflits nationaux et internationaux en cours, la sûreté et la sécurité de la société, et la militarisation dans les différentes régions (un score proche de 0 signifie une grande instabilité politique). | - |
| 24. Score moyen en matière d'état de droit | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 0,1 | 1,3 | Ce résultat est la moyenne pondérée des scores "Rule of law" de la Banque mondiale des émetteurs souverains et supranationaux investis, en fonction de leur poids dans les investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux. Ce score estime la mesure dans laquelle les agents ont confiance dans les règles de la société et les respectent, et en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété, la police et les tribunaux, ainsi que la probabilité de la criminalité et de la violence. Les pays dont le score est le plus élevé affichent un meilleur état de droit. À titre de comparaison, la moyenne de l'OCDE sur cet indicateur est 1,16. | - |

C Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

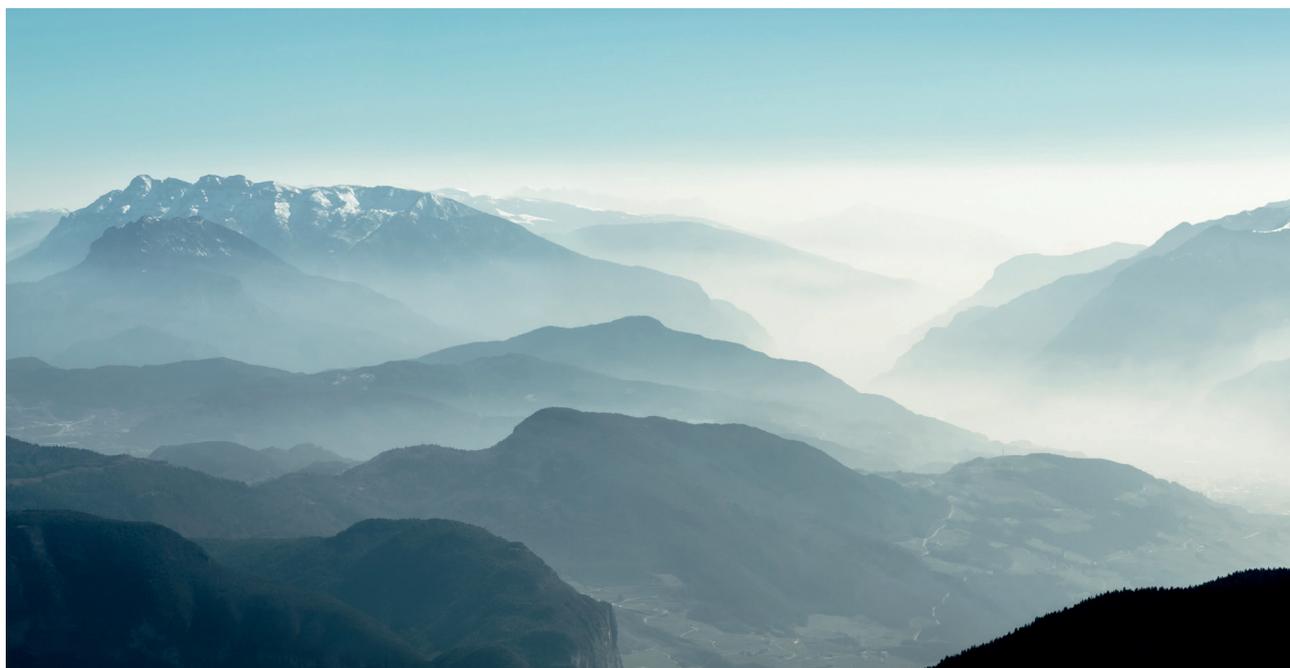


Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont intégrées dans nos grilles internes d'analyse ESG. Le Comité exécutif de mars 2022 a approuvé l'amélioration de ces grilles et l'intégration de nouveaux indicateurs.

L'équipe ESG a la charge de cette actualisation pour s'assurer de la bonne intégration de l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) obligatoires et supplémentaires.

Elle s'est ainsi assurée de la présence dans la grille des 14 PAI du tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288, et a sélectionné des indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de l'annexe I. La pertinence de ces indicateurs a été évaluée avec l'aide des analystes-gestionnaire en charge de chaque valeur grâce à une table de matérialité propriétaire qui permet de tenir compte de la probabilité d'occurrence et de la gravité de ces PAI pour une entreprise d'un secteur donnée. L'association de cette grille avec notre table de matérialité permet à l'analyste-gestionnaire en charge de la valeur de noter l'émetteur sur sa qualité ESG.

Lazard Frères Gestion est conscient des limites engendrées par l'approvisionnement en données ESG dans nos stratégies ESG et en particulier de leur influence potentielle sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promue par nos produits financiers sont atteintes. Les méthodologies des fournisseurs de données peuvent présenter des biais inhérents, ne mettant en lumière qu'une dimension de l'entreprise évaluée, dégradant ainsi la qualité de la donnée. L'absence de maturité de certaines méthodologies de calculs, des taux de couverture faibles ou des données inexactes sont autant d'autres limites. Toutefois, ces limites n'entravent pas la capacité des analystes-gestionnaires de procéder à l'analyse des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier. Nous utilisons MSCI comme fournisseur des données PAI.



D/ Politique d'engagement

En tant qu'investisseurs responsables, nous sommes convaincus que nous pouvons avoir un impact positif grâce à un engagement direct et un dialogue soutenu avec les sociétés dans lesquelles nous investissons ou envisageons d'investir.

L'objectif de notre démarche d'engagement est avant tout d'inciter les sociétés à s'améliorer de manière constructive sur l'ensemble de leurs pratiques ESG et ainsi de protéger la valeur des investissements en les rendant durables. Nos actions d'engagement sont menées par les analystes-gestionnaires et les spécialistes ESG après identification des enjeux pertinents pour chaque société. Elle se fonde notamment sur notre table de matérialité et notre grille interne propriétaires, intégrant ainsi les incidences négatives traduites par les indicateurs PAI présents dans les grilles. D'autres outils sont utilisés pour réaliser une analyse approfondie des sociétés qui peuvent donner lieu à un engagement.

Si nous n'observons pas d'évolution positive pour les titres en portefeuille, une procédure d'escalade est déclenchée. Elle débute par un accroissement de la fréquence des contacts avec l'entreprise, puis des demandes concrètes sur l'atteinte d'objectifs pouvant aller jusqu'à un vote « sanction » contre certaines résolutions aux assemblées générales. Si les résultats observés ne sont pas jugés satisfaisants après un an, la position sera cédée.

Dans le cadre de notre politique de vote pour la gestion Actions, et conformément à notre politique Climat et nos engagements du présent rapport, nous prêtons une attention particulière aux résolutions pouvant avoir une

incidences sur les stratégies climatiques et biodiversité des entreprises.

Grâce à un dialogue permanent avec la direction des entreprises et un exercice de vote aligné sur nos principes, Lazard Frères Gestion est en mesure d'accompagner et d'orienter les entreprises vers des comportements plus vertueux non plus seulement en matière de gouvernance mais aussi sur les aspects environnementaux, climatiques et sociaux.

Nous observons une tendance générale visant à introduire des résolutions portant sur des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les assemblées générales des sociétés. Ces résolutions peuvent être présentées spontanément par l'émetteur ou déposées par des actionnaires.

Say On Climate

Les say on climate sont des résolutions soumises à un vote consultatif qui ont pour objectif d'assurer un dialogue sur les problématiques environnementales entre les émetteurs et les investisseurs.

Nous analysons les Say on Climate selon plusieurs critères objectifs :

- Une transparence de la stratégie en accord avec des standards reconnus;
- Des objectifs de réduction des émissions carbone compatibles avec les Accords de Paris.

Pour plus d'informations, consulter notre Politique d'engagement et de vote : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05

E / Références aux normes internationales



Lazard Frères Gestion intègre dans son analyse les codes de conduite relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationales reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations. En effet, les analystes-gestionnaires en charge de chaque valeur intègrent notamment dans leur analyse via notre grille interne propriétaire les indicateurs suivants :

- Sévérité des controverses liées aux principes directeurs de l'ONU
- Politique de vigilance sur le respect interne du droit du Travail
- Violations du Pacte mondial des Nations unies

Ces données, comme l'ensemble de nos indicateurs PAI, sont issues de MSCI. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Chez Lazard Frères Gestion, en accord avec notre politique climat, nous intégrons une évaluation des risques et opportunités liés au climat dans notre processus d'analyse, en tenant compte de facteurs environnementaux et, notamment, des émissions de gaz à effet de serre dans notre grille ESG interne. De plus, grâce aux données fournies par notre partenaire MSCI, nous sommes en mesure d'évaluer les expositions carbone des portefeuilles gérés et de mesurer leur alignement avec l'objectif 2°C fixé par l'Accord de Paris. Nous évaluons l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en mesurant l'augmentation de température implicite fournie par MSCI. La mesure de l'augmentation implicite de la température fournit une indication de la façon dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux. L'horizon de temps retenu pour l'estimation du budget carbone est de 1,5°C en 2100. Les émissions projetées des entreprises sont nettes zéro en 2050, conformément au rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C¹.

¹ Selon le rapport spécial du GIEC sur 1,5°C, les émissions nettes zéro doivent être atteintes vers 2070 pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf



RAPPORT ARTICLE 29 - LAZARD FRÈRES GESTION

LAZARD
FRÈRES GESTION